

Il vous est peut-être arrivé d'entendre, lors de conversations avec vos bénévoles, lors d'un conseil d'administration, poser cette question...



La FFFSH, à quoi ça sert ?

Nous voulons, par ce court document, vous aider à y répondre.

La FFFSH rend, il est vrai, **toute une série de services**. On en parlera plus loin...

La FFFSH, **c'est, avant tout, un réseau d'amitié, de partage d'expériences, de participation à la même « aventure humaine », la réunion de tous les membres de la « famille » engagés dans ces paris fous, ceux d'animer, par des fêtes ou des spectacles historiques vivants, notre patrimoine.**

Par les réunions régionales, par le congrès annuel, par les visites à d'autres adhérents facilités par la **« carte fédérale »**, chacun peut partager les expériences des autres et confirmer cette appartenance.

La FFFSH c'est aussi un **organisme reconnu nationalement** capable, le cas échéant, de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales ou d'organismes tels la SACEM. En outre, l'appartenance a un réseau tel que le nôtre est un élément valorisant que plusieurs collectivités territoriales prennent actuellement en compte dans leurs **décisions d'attribution de subventions**.

La FFFSH ne doit pas être ressentie comme une contrainte. Ceux qui y adhèrent apportent au réseau autant qu'ils reçoivent. Un forum devrait prochainement participer à cet objectif.

Quant aux services, ils sont nombreux. En voici un résumé :

La communication :

- **Un flyer** édité à 250 000 exemplaires et diffusé vers les professionnels (OT, CE, médias, voyagistes...) et vers le grand public.
- **Un site** avec vos informations, visité par plus de 200 000 personnes cette année : www.fffsh.eu, actualisable en permanence.
- **Des infos** diffusées auprès de tous les adhérents par mail...
- Une liste de plus en plus fournie de prestataires artistiques (professionnels et amateurs) **recommandés par au moins un adhérent de la FFFSH**.

Les services :

- **Modèles de contrats, recommandations de sécurité, dispositions réglementaires...**, sur le site www.fffsh.eu, partie adhérents.
- La FFFSH peut vous apporter des **aides techniques ou juridiques spécifiques**.
- Par le **« carnet de route »**, des infos sur les innovations des autres, sur des problèmes rencontrés, sur des expériences inédites..., venant compléter le **« forum »**.
- Dans le cadre de la **démarche qualité FFFSH** à laquelle vous pouvez adhérer gratuitement, des **documents indispensables à tout bon fonctionnement d'une manifestation publique** sont mis à votre disposition. Ils bénéficient de l'expérience de nos adhérents d'année en année.

Des avantages :

- **La carte fédérale**, distribuée à tous les bénévoles, leur garantit des tarifs réduits chez les adhérents de la FFFSH, mais aussi dans un certain nombre de site historiques partenaires (voir détails sur le site).
- Chaque adhérent bénéficie de notre **partenariat SACEM** (-12.5 % sur les frais ordinaires).
- Grâce à **l'appartenance de la FFFSH à la CEFMH** (Confédération Européenne des Fêtes et Manifestations Historiques), déclinaison européenne de notre réseau, la FFFSH ouvre des portes sur l'Europe festive.